

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 13 mai 2016

DATE DE CONVOCATION : 02.05.2016
DATE D’AFFICHAGE : 02.05.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 13
VOTANTS 14

L’an deux mille seize,
Le treize mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal,
légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Claude RIGOLÉ

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude,
DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard,
MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

Excusés : COLLET Céline (procuration à RIGOLÉ Claude), BROCHARD Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul

PROCES VERBAL REUNION DU 8 AVRIL 2016

Adopté à l’unanimité.

COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- **Conseil Communautaire du 11 avril 2016**

Henri BREHINIER relate les différents points abordés en séance de conseil communautaire :

o Finances

Vote des taxes locales directes : maintien des taux au niveau de 2015

Adoption du compte administratif - Budget principal

Excédent de fonctionnement : 837 952 €

Excédent d’Investissement : 103 079 €

Solde : 941 031 €

Report N- 1

Total fonctionnement : 1 216 949 euros

Total Investissement : - 315 973 euros (déficit)

Le besoin de financement est de 205 768 €.

Affectation de résultat

Fonctionnement : 1 011 181 €

Investissement : 212 894 €

Besoin de financement : 205 768 €

Adoption du compte administratif – budget annexe SPANC

Déficit de fonctionnement : 14 184 €

Report déficit 2014 : 8 735 €

Solde négatif : - 22 920 €

Adoption du compte administratif du budget annexe Solenval

Dépenses de fonctionnement : 179 562 €

Mandat d’équilibre du budget principal : 151 000 €

Adoption du compte administratif clôture du budget annexe de la ZA La Millière 1

Adoption du compte administratif et du budget primitif du budget annexe de la ZA La Millière 2 :

Fonctionnement - solde positif de 257 817 €

Investissement - déficit de 195 624 €

Adoption du compte administratif et du budget primitif du budget annexe de la ZA De Corseul de la porte blanche (aucune réalisation sur 2015)

Adoption du compte administratif et du budget primitif du budget annexe de la ZA de Beauvent à Plélan

Fonctionnement - solde positif de 12 082 €

Investissement - déficit de 78 492 €

Adoption du compte administratif et du budget primitif du budget annexe de la ZA de Bellevue à Créhen (aucune réalisation en 2015)

- Autorisation de signature pour un acte notarié de la Zone Millière 2
- Petite enfance
Maintien de l'offre existante et volonté de développer l'accueil collectif en 2017.
- Ressources humaines
Détermination des ratios d'avancement de grade et mise à jour du tableau des emplois permanents.
- Déchetterie
Lancement d'une consultation pour le broyage et le chargement des déchets végétaux puis pour la partie matérielle des contrôles d'accès (durée 1 an reconductible 2 fois).
- Modification du règlement du SPANC pour les contrôles chez les particuliers

- **Journée ateliers du 23 avril 2016**

Journée fondatrice de la communauté d'agglomération

Mise en place de 8 ateliers thématiques de travail : objectif est de recenser les avis sur les compétences optionnelles.

Un Point a été fait sur les compétences obligatoires (8) et optionnelles (au moins 3). Il a été constaté de très grandes diversités dans les compétences de chaque communauté de communes. Il est mis à disposition à la Mairie un document de travail présentant l'ensemble des communautés de communes composants la future communauté d'agglomération.

Une proposition est faite sur le mode de désignation des délégués.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission environnement du 1^{er} avril 2016

- Fleurissement 2016

Un point est fait sur les points à améliorer sur la commune.

Un débat a lieu sur les diverses possibilités de fleurir certains sites de la commune.

Jean-Claude CADE fait une proposition de planter des hortensias au niveau du Monument aux morts du Vieux Bourg. Il ajoute qu'il ne trouve aucun intérêt de mettre des fleurs au site de tri sélectif du Vieux bourg. Mireille MENIER lui répond qu'il s'agissait d'améliorer le site vis-à-vis des riverains.

Il propose également de remettre des jardinières sur les murets de l'église du vieux bourg sachant qu'il existe un point d'eau sur place. Sylvie GUILLOTIN indique que la commission examinera ces points ultérieurement.

- Projet de randonnée :

La journée est organisée par le comité des fêtes et aura lieu le 21 mai 2016.

- Prix des jolis jardins

Le passage du jury sur la commune aura lieu le 23 juillet.

Commission affaires scolaires du 12 mai 2016

- Porte ouverte

Une réunion a eu lieu sur la porte ouverte de l'école programmée le 4 juin avec les enseignantes, les membres de l'association des parents d'élèves, les agents de la commune et les membres de la commission.

L'objectif était de coordonner la communication et de faire un point sur les différents supports de communication (banderole, flyer, panneaux...) et les éléments à mettre en place pour la l'opération.

- Sortie à Pleumeur-Bodou

L'école a fait une opération de vente de gâteaux qui a permis d'organiser une sortie de l'ensemble du RPI à Pleumeur-Bodou le 4 juillet.

- Le conseil d'école est reporté au 14 juin 2016.
- Classe découverte

La question a été posée pour l'accueil des grands les 30 et 31 mai pour la garderie et l'accompagnement dans la navette. La commune de Créhen a confirmé la possibilité d'accueillir les grands à la garderie sous conditions d'en donner la liste détaillée.

APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Suite aux inondations de 2010 et 2014 sur le bassin versant de l'Arguenon et à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, les collectivités du bassin versant ont décidé de mettre en place un PAPI sur le bassin versant de l'Arguenon, qui reprend notamment les mesures du volet inondation du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye approuvé en avril 2014.

Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) a accepté de piloter la démarche.

Par ailleurs, si le SMAP peut légitimement assurer le portage du PAPI, en revanche, il n'a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d'ouvrage existants (EPCI, communes, SMAM, Département des Côtes d'Armor, Etat, propriétaires privés, etc.)

Le dépôt du dossier PAPI à M. le Préfet des Côtes d'Armor en vue d'une instruction par les services de l'Etat est prévu pour le 1^{er} juin 2016, suite à quoi le dossier sera transmis pour un passage en Commission Inondations Plan-Loire le 16 septembre 2016 et en comité de bassin le 29 novembre 2016.

Dans son avis, le comité de bassin pourra demander des amendements au projet. Suite à la labellisation du PAPI, une convention cadre entre l'Etat, les maîtres d'ouvrage et les financeurs devrait être signée début 2017, préalablement à la mise en œuvre des actions et à l'obtention des financements.

Le programme d'actions a été élaboré en concertation au sein d'un Comité de Pilotage du PAPI du bassin versant de l'Arguenon réunissant les différents acteurs présents sur le bassin versant, entre autres les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes concernées, le Conseil Départemental 22, les syndicats mixtes et les services de l'Etat.

Ces actions sont réparties en sept axes, définis par le cahier des charges national, à savoir :

- 1) Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- 2) Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- 3) Alerte et gestion de crise ;
- 4) Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- 5) Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- 6) Ralentissement des écoulements ;
- 7) Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Au total, **33 actions** (dont 8 sont actuellement en cours de réalisation) ont été retenues par le Comité de Pilotage du PAPI, co-présidé par le Sous-Préfet de Dinan et le Président du SMAP.

Le montant total des actions prévues est de **892 800 € TTC**.

Les actions sous maîtrise d'ouvrage et/ou co-financement de la Commune de Saint-Lormel concernent les thématiques suivantes :

- Action 1-04c : **Pose de repères de crue** ;
- Action 1-11 : **Etude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët (Vieux Moulin) et l'estuaire (Pont du Guildo)**

Le Conseil Municipal est informé que :

- Une délibération modificative pourra être nécessaire pour des modifications mineures afin de tenir compte des avis de la Commission Inondation Plan Loire et/ou du Comité de Bassin Loire-Bretagne ;
- L'actuel programme d'actions pourra être enrichi par de nouvelles mesures, suite à la réalisation de bilans et via l'élaboration d'un éventuel avenant entre 2021 et 2022 (durée maximale d'un PAPI : 6 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver les actions prévisionnelles inscrites dans le programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de l'Arguenon sur 4 ans, pour la période 2017-2020,

De s'engager à réaliser les actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage,

De s'engager à participer financièrement aux actions pour lesquelles il est co-financier,

D'approuver le coût prévisionnel total entre 2017 et 2020 des actions du PAPI portées et/ou co-financées par la Commune de Saint-Lormel qui s'élève à environ 91 000 € TTC et le montant maximum de reste à charge sur 4 ans de **7 250 € TTC**,

D'autoriser le Maire à signer la convention cadre postérieurement à la labellisation du PAPI,

D'autoriser le Maire à solliciter les financements publics pour les actions dont il est maître d'ouvrage,

D'autoriser le Maire à lancer les procédures pour les marchés à passer pour la mise en œuvre des actions prévues de 2017 à 2020,

D'autoriser le Maire à transmettre au SMAP les éléments nécessaires à l'établissement d'un bilan annuel de l'état d'avancement des actions,

TRAVAUX EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE AU VIEUX BOURG

Henri BREHINIER informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie a transmis une proposition de travaux au Vieux Bourg pour l'enfouissement du réseau téléphonique, particulièrement gênant dans une propriété.

Le coût total de ces travaux pour la part communale s'élèverait à 5 800 € TTC pour le SDE et 539.15 € pour l'entreprise orange soit un total de 6 339.15 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la signature de la convention avec l'entreprise Orange engageant des travaux d'enfouissement pour un coût de 539.15 € TTC.

Puis, il demande l'accord de son Conseil pour la signature de la convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energie pour des travaux sur les infrastructures de communication électronique pour un coût de 5 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Bernard LETORT) :

décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique au Vieux Bourg pour un montant de 5 800 €, conformément au règlement.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDE 'Travaux sur les infrastructures de communication électronique'.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise Orange pour les travaux d'aménagement des réseaux de télécommunication pour un montant de 539.15 € TTC.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Lave-vaisselle

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été pris contact avec trois entreprises pour l'établissement d'un devis pour l'achat, la pose et la réhausse d'un lave-vaisselle qui sera installé dans la cantine scolaire.

Les devis proposés comprenant matériel et main d'œuvre sont les suivants :

- Société SBCP : Lave-vaisselle FAGOR (2,6 l par cycle, 1 an de garantie, dispo dans 1 semaine maxi) pour un montant de 2 277.60 € TTC
- Société Thermi froid : Lave-vaisselle ELETTOBAR (2,9 l par cycle, 2 ans de garantie, dispo dans 3 semaines maxi) pour un montant de 2 481.60 € TTC
- Société IGC : Lave-vaisselle COLGED pour un montant de 2 353.20 € TTC (sans visite des lieux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de retenir la proposition de l'entreprise SBCP pour un montant TTC de 2 277.60 €.

- Filet pare ballons

Henri BREHINIER informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été sollicités pour l'installation d'un filet pare ballons de 30 m de long et 4 m de haut et d'un grillage de 2 m de haut et 30 m de long sur le stade.

Les devis reçus comprenant pose et fourniture sont les suivants :

- Société Casal sport (Strasbourg et succursale à Rennes) : 6 008.81 € TTC (option sans pose ni fourniture du grillage : 4557.40 euros)
- Société ACL Sport (Morbihan) : 5 064.96 € TTC (devis très détaillé) proposition avec un autre type de grillage : 5355,46 euros TTC
- Société SPS Filets (proximité Caen) : 6 888 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de retenir la proposition de la société ACL Sport pour un montant TTC de 5 064,96 €.

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de Rédacteur

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées et suite à l'obtention du concours concerné, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur, afin qu'au titre du concours un agent puisse être nommé à compter du 1^{er} juin 2016.

Considérant que l'agent occupe les fonctions liées à ce grade, il est proposé de créer l'emploi permanent à temps complet de rédacteur à compter du 1^{er} juin 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

De créer, à compter du 1^{er} juin 2016, un poste de rédacteur (catégorie B) à temps plein

De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

De demander à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant

- Enveloppe indemnitaire

Lors de la séance du 15 janvier 2016, le Conseil Municipal a délibéré pour l'enveloppe indemnitaire et les conditions du régime indemnitaire du personnel communal.

Suite à la création du poste de rédacteur, il convient de la modifier.

En effet, la délibération prévoit un régime indemnitaire sous forme d'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de catégorie C et une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de catégorie B à compter du 6^{ème} échelon.

Or, il convient de prévoir une indemnité sous forme d'IAT pour l'agent qui sera reclassé rédacteur au 5^{ème} échelon, ne pouvant pas prétendre à l'IFTS.

Le montant annuel global des indemnités se trouve également modifié passant de 23 984.33 € à 24 094.63 €.

La répartition individuelle restant à l'appréciation du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De fixer le montant de l'enveloppe globale indemnitaire 2016 à 24 094.63 €.

De modifier la délibération en prévoyant le régime indemnitaire pour la catégorie B rédacteur 5^{ème} échelon.

ENTENTE INTERCOMMUNALE DU COLLEGE CHATEAUBRIAND DE PLANCOËT

M. le Maire fait part d'un courrier reçu en mars dernier de Mr Guesdon, Maire de Plessix-Balisson et membre du groupe de travail pour une entente intercommunale du Collège Châteaubriand.

Ce courrier rappelle la dissolution récente du syndicat du collège qui avait pour but la participation au budget pédagogique du Collège à hauteur de 30 % (sorties pédagogiques, voyages, classes,...).

Ce soutien était justifié par la situation rurale qui est un frein à l'accès à la culture de par les déplacements que nécessite la moindre sortie.

L'entente intercommunale vise à poursuivre sous une autre forme les missions du syndicat. Cependant pour fonctionner, elle solliciterait la participation financière des communes à hauteur de 30 € par élève une fois par an.

Le courrier précise également que deux représentants par commune, un élu désigné par le Conseil Municipal et un parent d'élève, siègeront au sein du comité et que des enseignants y seront associés.

L'engagement de la collectivité serait fixé par convention pendant la durée du mandat municipal.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se positionner sur la création de cette entente intercommunale du Collège Châteaubriand de Plancoët suivant les principes énoncés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De se prononcer favorablement au fonctionnement de l'entente intercommunale du Collège Châteaubriand de Plancoët comme énoncé ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTION

- Séjour scolaire

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'école St Joseph de Matignon sollicitant une aide financière pour participer au voyage scolaire de 3 jours d'un élève domicilié à St Lormel.

Le coût pour la famille s'élève à 125 € par enfant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

- Fc St Lormel

Il est donné lecture d'un courrier du président du FC St Lormel sollicitant une subvention de 2 000 € pour la saison 2016 nécessaire à l'équilibre de leur budget. Un point est fait sur le bilan financier du club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, malgré une forte baisse des dotations :

Décide d'octroyer une subvention de 1500 € pour l'association Football Club St Lormel.

MOTION D'OPPOSITION SUR L'OUVERTURE DES GRANDES SURFACES LE DIMANCHE

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion d'opposition sur l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, à savoir :

La décision de l'enseigne LECLERC d'ouvrir le dimanche matin sa grande surface située sur la commune de PLUDUNO, lieu dit zone artisanale La Milière, a suscité de la part des commerçants et artisans indépendants une vive réaction d'opposition

En effet, cette décision risque d'avoir des conséquences importantes pour les communes à deux niveaux :

- L'ouverture dominicale des grandes et moyennes surfaces serait un coup fatal pour le tissu commercial local avec des conséquences sur l'emploi et le dynamisme du commerce et de l'artisanat de proximité, déjà fragilisé par la présence importante de grandes surfaces sur le territoire et les difficultés économiques actuelles liées à la crise.*
- Elle risque évidemment d'entraîner des décisions similaires de la part des marques concurrentes, ce qui bouleverserait complètement l'équilibre précaire qui existe à ce jour entre la grande distribution et le petit commerce de proximité.*

- *C'est pour toutes ces raisons que les élus de la commune de SAINT-LORMEL réaffirment leur opposition à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche matin et demandent aux enseignes concernées de revenir rapidement sur leur décision.*

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre (Céline COLLET) et 5 abstentions (Sylvie GUILLOTIN, Jean-Claude CADE, Chantal BOUAN, Mireille MENIER, Régine LEBORGNE) :

Décide d'adopter la présente motion sur l'opposition à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche matin.

INFORMATIONS DIVERSES

- Lotissement doheneuc : Côtes d'Armor Habitat

Des travaux ont été entrepris pour nettoyer le mur des logements place Doheneuc.

- Lotissement les costières : Armorique Habitat

Les travaux de voirie sont terminés depuis le 13 mai.

Un rendez-vous a eu lieu sur place le 10 mai en présence de M. Royer, directeur d'Armorique Habitat, M. Vandeputte et M. Polinski pour faire le point sur le lotissement des Costières.

La station d'épuration du lotissement est le point principal à traiter. Armorique Habitat compte installer un broyeur et se donne 6 mois pour prendre une décision suite aux nombreux défauts constatés.

Aménagement des noues : Armorique Habitat a donné son accord pour partager les frais de réaménagement de ces noues. La commune est en attente de leur devis.

Réaménagement d'un accès handicapé.

Une discussion a eu lieu sur les talus et le positionnement des grillages. Le bornage est à revoir pour assurer l'entretien. Il a été réclamé un entretien des espaces verts en attendant la rétrocession.

- Travaux de sécurisation du bourg

La procédure d'appel d'offres est lancée depuis le 29 avril.

Cependant, le dossier a été revu par les services sécurité du département.

Sur leur conseil, deux plateaux ralentisseurs seraient maintenus sur quatre, un au niveau du bar le cormoran puis un autre rue St Pierre et rue de la tourelle.

Les services du département proposent une écluse ou un plateau au début de la rue St Pierre (au niveau de la cabine téléphonique). Il pourrait être demandé les 2 options aux entreprises. Une réflexion pourrait également être menée sur la remise en état de la chicane existante.

Il est suggéré de prendre un temps de réflexion suffisant pour bien préparer le dossier avant de lancer un appel d'offres. Un point pourra être fait au prochain conseil municipal.

- Une réunion de préparation du repas des aînés aura lieu le 30 juin à 20h30.

- Sylvie GUILLOTIN informe que le véhicule kangoo sera de nouveau prêté au CCAS de Plancoët du 6 juillet au 5 août et du 22 août au 31 août 2016.

- Réunion camping du 7 mai

Divers sujets ont été abordés dont : les problèmes de fonctionnement du portail d'entrée qui ont été résolus depuis, les poteaux de clôture qui sont à remplacer (environ une quarantaine), ...

- Le trophée Amicale Boulistes sera remis le 6 juin au terrain de boules à 19h.

- Syndicat Départemental d'Énergie : réunion du 12 mai 2016
Le département est pilote sur la mise en place de chèques énergie pour les familles en situation de précarité. Ces chèques devraient être perçus courant juin.

La mise en place des compteurs Linky a été présentée. Il est précisé que les communes ne peuvent s'opposer à leurs installations. Notre commune serait concernée durant le dernier trimestre 2016.

- Panneau nom de l'école
Il a été question de nommer l'école dans un précédent Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal pense qu'il est important de la signaler pour la repérer plus facilement. Une décision sera prise lors sa prochaine séance.

- Horaires d'ouverture de mairie durant l'été
Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs et de baisse d'activité, la mairie sera fermée au public les samedis matins du 2 juillet au 27 août 2016 inclus.

QUESTIONS DIVERSES

- Régine LEBORGNE pose la question sur le choix de la couleur des marches d'accès à la salle des mariages qui ont été habillées en bleu.
Henri BREHINIER indique que le choix de la couleur répond à des normes d'accessibilité.

- Bernard LETORT estime qu'il est dommage d'organiser un vin d'honneur à l'ancien local boulangerie qui se situe en face du bar.
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas toujours possible d'organiser ce type d'accueil à la salle des fêtes.

- Il est demandé des nouvelles sur l'avenir de l'ancien local boulangerie. Monsieur le Maire fait part d'une prise de contact au sujet d'un nouveau projet.

- Jean-Claude CADE fait part d'une demande évoquée en réunion du syndicat du Frémur par une résidente de St Lormel pour déplacer une canalisation. Monsieur le Maire indique qu'il est au courant de ce sujet car la commune devra étudier cette demande prochainement avec le syndicat ainsi que les propriétaires.

- Josiane ROBISSOUT indique qu'on lui a signalé des problèmes de réception internet sur le nord de la commune. Il est rappelé qu'il existe un dispositif d'équipement par satellite pour les débits de moins de 2 Mo.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 24 juin 2016 à 20h.

La séance est levée à 00h15.